



Rapport aux délégués syndicaux

Comité Syndical du Syndicat Mixte Ouvert

Délibération n°2017-022

Eure Numérique

Réunion du 28 avril 2017

Objet : Création d'une commission dédiée au suivi des travaux de déploiement du réseau haut et très haut débit.

Rapporteur : Hervé Maurey, Président

Le déploiement du haut et du très haut débit va entrer dans une phase intensive de réalisation d'études de conception et de réalisation. Le plan de déploiement sera finalisé dans les toutes prochaines semaines lorsque les derniers arbitrages auront été effectués.

Il s'en suivra une période au cours de laquelle des études de conception de réseau vont être réalisées sur l'ensemble du territoire départemental puis le déclenchement de travaux de déploiement de grande ampleur.

L'attachement à la qualité de réalisation de ces deux étapes, du respect du planning et de la maîtrise budgétaire implique qu'un suivi particulier de ces opérations soit réalisé.

Aussi, comme le prévoit le règlement intérieur du SMO (article 21), il est proposé de créer une commission dédiée au suivi des études et travaux de déploiement.

Cette commission aura notamment pour mission de :

- S'assurer du respect des plannings sur lesquels les entreprises titulaires des marchés publics sont engagées,
- Constater les éventuelles difficultés rencontrées et proposer au comité syndical les adaptations nécessaires,
- Auditionner autant que nécessaire les acteurs de l'aménagement numérique du territoire,
- Veiller au déroulement des travaux dans les conditions techniques et économiques initialement prévues.

Il est proposé que cette commission soit composée de 4 membres.

La commission se réunira au moins 3 fois par an sur convocation de son Président qui dressera l'ordre du jour de la réunion.

Syndicat mixte ouvert Eure Numérique

3 bis, rue de Verdun - 27000 EVREUX
Tél : 02 32 31 93 09
Fax : 02 32 60 45 18
Courriel : contact@eurenumerique.fr

Des réunions supplémentaires pourront-êtré organisées à l'initiative du président de la commission ou sur demande d'au moins la moitié des membres qui la composent.

Il est proposé aux membres du comité syndical d'adopter la délibération suivante :

Rapport aux délégués syndicaux

Comité Syndical du Syndicat Mixte Ouvert

Délibération n°2017-022

Eure Numérique

Réunion du 28 avril 2017

Objet : Création d'une commission dédiée au suivi des travaux de déploiement du réseau haut et très haut débit.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral n° DRCL/BCLI/2014-02 du 13 janvier 2014 portant création du syndicat mixte ouvert Eure Numérique ;

Vu les statuts du Syndicat Mixte ;

Vu le règlement intérieur du Syndicat Mixte et notamment son article 21

Le Comité syndical, réuni en séance publique le 28 avril 2017 à l'Hôtel du Département à EVREUX,

le quorum étant atteint,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

DECIDE

- D'adopter le rapport de Monsieur le Président relatif à la création d'une commission dédiée au suivi des travaux de déploiement du réseau haut et très haut débit ;
- Cette commission aura pour missions de :
 - o S'assurer du respect des plannings sur lesquels les entreprises titulaires des marchés publics sont engagées,
 - o Constater les éventuelles difficultés rencontrées et proposer au comité syndical les adaptations nécessaires,
 - o Auditionner autant que nécessaire les acteurs de l'aménagement numérique du territoire,
 - o Veiller au déroulement des travaux dans les conditions techniques et économiques initialement prévues.
- La commission se réunira au moins 3 fois par an sur convocation de son président qui dressera l'ordre du jour de la réunion.

Des réunions supplémentaires pourront-être organisées à l'initiative du président de la commission ou sur demande d'au moins la moitié des membres qui la composent.

- Elle est composée de 4 membres désignés ce jour :
 - Monsieur Alfred Recours
 - Monsieur Jean-Hugues Bonamy
 - Monsieur James Blouin
 - Monsieur Hervé Maurey

- Nombre de voix pour :

➤ Collège EPCI : 26

➤ Collège Conseil Départemental : 15

- Nombre de voix contre :

➤ Collège EPCI : 0

➤ Collège Conseil Départemental : 0

- Abstention :

➤ Collège EPCI : 0

➤ Collège Conseil Départemental : 0

Fait à Evreux, le 28 avril 2017

Pour extrait conforme,

Le Président

Hervé Maurey

